



# AIDES SPECIFIQUES

(Circulaires n°2014-0016 du 08/10/2014 et n°2017-0059 du 11/04/2017)

## Demande d'allocation annuelle DOSSIER A RETOURNER AVANT LE 31 décembre 2017

### Cadre réservé à l'administration

<b>Autonomie avérée</b>		Recevabilité du dossier		
		OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	
Connexion DSE	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	Age	<input type="checkbox"/>
INE			Nationalité	<input type="checkbox"/>
1ere demande	<input type="checkbox"/>		Habilitation	<input type="checkbox"/>
Renouvellement	<input type="checkbox"/>		Droits épuisés	<input type="checkbox"/>
			Crédits insuffisants	<input type="checkbox"/>
			RSA/Pole emploi	<input type="checkbox"/>

### ETAT CIVIL DE L'ETUDIANT M. Mme

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_ Date d'arrivée en France : \_\_\_\_\_

Célibataire  Marié(e)\*  Pacsé(e)\*  Divorcé(e)

\* dans l'affirmative, statut du conjoint Étudiant(e)  Salarié(e)  Autre

Ressources mensuelles du conjoint \_\_\_\_\_ Nombre d'enfants de l'étudiant : \_\_\_\_\_

Résidence CROUS  SAS Lericheumont  Bailleur privé  Hébergement  Famille

Depuis le : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

### CURSUS UNIVERSITAIRE

Date d'obtention du baccalauréat ou de l'équivalence : \_\_\_\_\_ Série : \_\_\_\_\_ Mention : \_\_\_\_\_

Études supérieures				Résultats Obtenus		Aides		Échelons
Année	Cursus	Discipline	Établissement	Succès	Échec	BCS	ASAA	
2012/2013				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2013/2014				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2014/2015				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2015/2016				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2016/2017				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2017/2018				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



## **FAMILLE DE L'ETUDIANT**

Situation des parents : mariés/pacsés  Divorcés/séparés  Célibataires  Veuf (ve)  Autre

### **PARENTS OU REPRESENTANTS LEGAUX**

Adresse : _____	Adresse : _____
Profession ou activité : _____	Profession ou activité : _____
Salaires _____	Salaires _____
Nombre d'enfants à charge _____	Nombre d'enfants à charge _____

<b>Nom, prénom</b>	<b>Date de naissance</b>	<b>SITUATION : SCOLARITE (préciser le niveau d'études et le lieu) ou AUTRE (chômage, activité...)</b>

## **Attestation sur l'honneur d'absence de soutien matériel des parents**

Paris, le \_\_\_\_\_

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ atteste ne bénéficier d'aucun soutien matériel par mes parents.

Signature,

Pour votre information : Article 371-2 du code civil relatif à l'entretien et l'éducation des enfants.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements, sachant que toute erreur ou omission dans ces renseignements peut entraîner le rejet de ma demande ou le retrait de l'aide accordée.

« Je m'engage à suivre à temps plein les cours, travaux pratiques et dirigés, ou à rendre les devoirs auprès de l'établissement dans le cas d'un enseignement à distance, ainsi qu'à me présenter aux concours et examens pour lesquels une aide me sera attribuée. A défaut, le versement de cette aide sera stoppé. »

Date : \_\_\_\_\_ Signature de l'étudiant précédée  
de la mention « lu et approuvé »

Quiconque aura fourni sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans la présente déclaration, en vue d'obtenir un paiement ou un avantage quelconque indu, sera puni d'un emprisonnement de un à quatre ans et d'une peine d'amende de 9000€, ou de l'une de ces deux peines seulement. (loi 60-690 du 31 juillet 1968, article 22 - ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000, article 3)

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi 2004-801 du 6 août 2004, s'applique à la présente demande. Elle vous donne un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant. Cette requête doit être adressée auprès du Directeur du CROUS

## LISTES DES PIÈCES A FOURNIR (Copies)

- Lettre de motivation : expliquez les raisons de cette demande, votre parcours universitaire et votre projet,
- Certificat de scolarité 2017/2018
- RIB lisible au nom de l'étudiant,
- Vos résultats pédagogiques
- Notification conditionnelle de bourse 2017/2018
- Si vous êtes de nationalité étrangère, copie de votre carte de séjour ainsi qu'un document attestant de votre date d'entrée en France (cf. annexe 2 -Critères d'attribution point 3 condition de nationalité de la circulaire relative aux modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et des aides à la mobilité internationale.)
- Avis fiscal se rapportant aux revenus perçus en 2015 par vos parents (avis d'impôt 2016 sur les revenus de l'année 2015),
- Jugement de divorce des parents (pension alimentaire), ou tout autre jugement fixant le versement d'une pension alimentaire,
- Votre dernier avis d'impôt, ou à défaut votre déclaration fiscale 2016,
- Vos bulletins de salaires y compris les salaires d'été et les rémunérations de stage (notamment pour les situations d'indépendance avérée, copie des 12 derniers bulletins de salaires),
- Le dernier avis d'impôt, ou à défaut la déclaration fiscale 2016 de votre conjoint,
- Quittance de loyer, bail ou attestation d'hébergement avec s'il y a lieu montant de votre participation,
- APL ou ALS et autres prestations CAF,
- Attestation de radiation de la liste des demandeurs d'emploi délivrée par le pôle emploi.
- Toutes pièces susceptibles de justifier votre situation (emprunts, frais médicaux exceptionnels, frais de transport),
- Toutes pièces susceptibles de justifier d'une rupture familiale (main courante, certificat médicaux),

## ***EXAMEN DES DEMANDES***

Toutes les demandes d'allocations annuelles sont examinées par la commission d'attribution des aides spécifiques présidée par le directeur du CROUS.

En application de la circulaire n°2014-0016 du 08/10/2014, sa décision n'est pas susceptible de recours devant le recteur ou le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.